DELIBERATION n°38- 2021
En date du 16 décembre 2021

Portant sur
Les tarifs de locations de salles
Pour l'année 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 16 décembre 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 8 décembre 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Brice APPERT, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,
Mr HENRY Philippe, Adjoint,
Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjointe,
Mr GARCIA Jean-Luc, Adjoint,
M. GLANDUS Bernard, Mr NANEIX Jean-Philippe, Mr APPERT Brice, Conseillers Municipaux.

Sont présent(e)s en visio-conférence : M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, adjoints.
Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme TALLET Emilie, Mr BARDEL Jérôme, M. GAILLARD André, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DE PAIVA Régine, adjointe, son pouvoir est donné à Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle.
Mr SIMON Patrick, conseiller municipal.
Mme Hélène TOUCAS, conseillère municipal, son pouvoir est donné à Mme CARRILLO Martine.
Mme Virginie BASSALER, conseillère municipale, son pouvoir est donné à Mme CARRILLO Martine.
Mme THIBAULT-GUILLON Claude, conseillère municipale, son pouvoir est donné à Mr GAILLARD André.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide

Article 1 :

- Que la présente délibération, s'applique hors des programmations d'activités et manifestations organisées par la commune et le salon du dessin de presse et de l'humour.
- D'appliquer la caution unique de 1000 (Mille) Euros pour la location de toute salle.
- D'approuver la grille tarifaire suivante :

TARIFS SALLE ESPACE LOUP

Les tarifs relatifs à la location de l'espace Loup, sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

- ***Salle Espace Loup***

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	**Jour Journée 8h-minuit**	**1er jour**	**2ème**
460 €	**715 €**	**510 €**	**460€**

Suppléments : Gradins + loges 255 €.
Tables, vaisselle, chaises, cuisine équipée : 350 € par jour
Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être loué aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.
Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire.

TARIFS LOCATION DE SALLES

Les tarifs relatifs à la location des salles : salle des fêtes, salle polyvalente, auditorium sont ceux proposés sur le tableau à suivre :

- ***Salle des fêtes***

	Location Week-end	Couverts Plonge équipée de type collectivité
commune	**300 €**	**200 €**
Hors-commune	**600 €**	**200€**

- ***Salles annexes***

- ***Auditorium, salle polyvalente***
-

Elles sont réservées en priorité :

- A l'usage des associations de la commune à titre gratuit.
- Exclusivement aux habitants de la commune au tarif unique de **120 € pour l'auditorium et 90 € pour la salle polyvalente**.

Article 2 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 24 DEC. 2021 DCAT - BCFE

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 16 décembre 2021.

Le Maire,

Joël GARESTIER

- **Transmis au représentant de l'Etat le 17 décembre 2021**
- **Publié le 17 décembre 2021**